

**Délibération n° 2023-07**  
**Schéma directeur pluriannuel handicap 2023-2026**

**Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,**

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,  
La vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale entendue,

**A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit d'approuver le projet du schéma directeur pluriannuel handicap de 2023-2026.*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Le schéma directeur pluriannuel handicap 2023-2026, conformément à la pièce jointe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 février 2023

**Le Président de l'université des Antilles**

  
Pr. Michel GEOFFROY

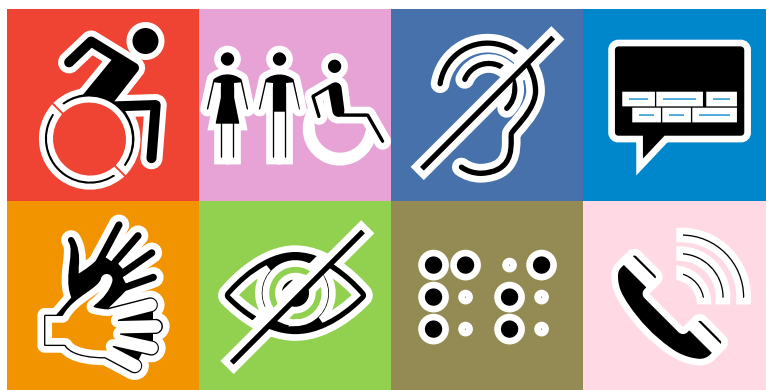
**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# Schéma directeur pluriannuel handicap 2023 – 2026



## *Table des matières*

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA MISSION HANDICAP</b>	<b>5</b>
1. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DU CAMPUS, DES LOCAUX, DES SERVICES ET DES SAVOIRS	5
OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET LA SÉCURITÉ	5
OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SAVOIRS ET DES ENSEIGNEMENTS	6
2. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE	7
OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN FAVORISANT LE PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP, JUSQU'À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE	7
OBJECTIF 2 : CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS	9
OBJECTIF 3 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SAVOIRS ET DES ENSEIGNEMENTS	10
OBJECTIF 4 : L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	11
3. AMÉLIORER LE TAUX D'EMPLOI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP	13
OBJECTIF 1 : RECRUTER DAVANTAGE DE PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)	13
OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP	14
OBJECTIF 3 : FAVORISER LE RECENSEMENT DES PERSONNELS BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	14
OBJECTIF 4 : MAINTIEN DANS L'EMPLOI	14
OBJECTIF 5 : SENSIBILISATION ET FORMATION DE LA COMMUNAUTÉ	15
4. AMÉLIORER L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION, LA COMMUNICATION, LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS, DES PERSONNELS ET DES USAGERS	16
OBJECTIF 1 : ACTIONS PÉRENNISÉES	16
OBJECTIF 2 : PASSERELLE AVEC LA MISSION ÉGALITÉ : DISCRIMINATION	16
OBJECTIF 3 FAVORISER L'INCLUSION DANS LES INITIATIVES ET DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ	17
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>19</b>

## **Préambule**

Dans le projet d'établissement, l'Université des Antilles affirme sa vocation d'université citoyenne, aux valeurs humanistes. Cette vocation se traduit, entre autres, par l'intérêt qu'elle porte aux questions relatives au handicap et par la volonté d'assurer aux étudiants et aux personnels l'égalité des chances.

L'Université des Antilles propose des services favorisant non seulement la formation, mais également l'insertion professionnelle. Les équipes pédagogiques accompagnent les étudiants en travaillant en collaboration avec les SUMPPS, les Bureaux de la Vie Étudiante (BVE), les Vice-Présidents à la Vie Étudiante (VP CFVU), les Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), la DOSIP (Direction de l'Orientation des stages et de l'insertion professionnelle) et les Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Plusieurs partenariats sont signés avec des entreprises, des institutions et des instances aux niveaux régional et national afin, d'une part, de permettre aux étudiants la réussite de leur parcours à l'université et de favoriser leur insertion professionnelle et, d'autre part, de sensibiliser et de former les personnels à la question du handicap.

Les personnels enseignants-chercheurs et administratifs sont également au cœur des attentions portées par l'Université des Antilles au handicap.

Favoriser le recrutement et l'accompagnement d'un agent en situation de handicap dans l'environnement universitaire et dans la réalisation de ses missions demeure une des actions de la politique universitaire.

L'accueil spécifique des étudiants en situation de handicap est assuré par les Relais handicap rattachée à la DOSIP depuis la fin des années 1990. La gouvernance a, par ailleurs, délégué, depuis mars 2022, une Vice-Présidente chargée de la Responsabilité Sociétale de l'Université.

Le projet de la Mission Handicap, exprimé par ce Schéma Directeur, consiste en deux volets d'action vis-à-vis des étudiants, d'un côté, et des personnels, de l'autre. Dans ce cadre, le volet d'action concernant les étudiants est assuré par les relais handicap en collaboration avec les SUMPPS ; celui portant sur les membres du personnel est réalisé par la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Un réseau de Référents Handicap Enseignants (RHE) et de Référents Handicap Administratifs (RHA) devra participer à l'accompagnement et la coordination des actions du Relais Handicap dans les différentes composantes de l'université.

Les actions déclinées dans ce Schéma Directeur pluriannuel feront l'objet d'un rapport annuel.

## ***Introduction***

La place et la reconnaissance du handicap dans les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche ont considérablement évolué depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la charte université-handicap de 2012, la loi Fioraso 2013 — qui prévoit la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de handicap dans tout établissement d'enseignement supérieur —, et de façon plus générale, la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'assemblée générale des Nations unies en 2006.

Il est désormais clairement établi que la politique du handicap — accompagnement des personnes en situation de handicap, accès aux formations, accessibilité des locaux — constitue pour tous ces établissements un axe majeur de leur engagement social. Le contexte législatif entérine ce qui constitue un devoir moral et un engagement.

Ce premier schéma handicap de l'Université des Antilles est l'occasion de mettre en valeur les efforts menés depuis plusieurs années par ses deux pôles en direction des étudiants et des personnels, de proposer un plan d'actions leur offrant le meilleur environnement.

Cette réflexion globale couvre un large spectre d'actions.

Elle se donne pour objectifs d'inciter davantage de lycéens ou d'étudiants handicapés à se porter candidats dans notre université, de les accompagner dans le suivi de leur formation, l'obtention d'un diplôme et leur insertion professionnelle, de les intégrer pleinement dans la communauté universitaire en garantissant leur autonomie et l'accès à une offre de vie étudiante riche.

L'Université des Antilles entend jouer un rôle d'employeur socialement responsable. Elle offre aux personnels en situation de handicap un rôle social par le travail. Elle maintient dans l'emploi les agents ayant développé une pathologie invalidante et entend améliorer sa politique de recrutement en faveur des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Enfin, parce que le handicap est l'affaire de tous, ce schéma inclut des actions de sensibilisation et de communication sur le handicap pour modifier les regards et mettre un terme aux préjugés.

# AXES DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA MISSION HANDICAP

## 1. Favoriser l'accessibilité du campus, des locaux, des services et des savoirs

### Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité des locaux et la sécurité

#### Actions :

- ✓ Élaborer et rendre public le registre d'accessibilité (obligation légale, décret du 28 mars 2017) ;
- ✓ Collaborer avec la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI) dans la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) ;
- ✓ Accompagner les composantes dans la réalisation de travaux d'accessibilité, en collaboration avec la DPI ;
- ✓ Renforcer l'accessibilité des bâtiments existants (en impliquant les référents handicap dans l'étude et le suivi des travaux mis en œuvre le cas échéant) ;
- ✓ Renforcer les équipements et le mobilier adaptés aux personnes en situation de handicap ;
- ✓ Collaborer avec les composantes et les services des deux pôles (SCD, SUAPS, BVE, SUMPPS, Relais Handicap) pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et, si nécessaire, la mise à disposition de salles de repos ;
- ✓ Collaborer avec les personnels et les étudiants en situation de handicap pour recenser les besoins ;
- ✓ Améliorer les conditions d'évacuation prévues pour les personnes à mobilité réduite sur les campus des deux pôles et diffuser l'information ;
- ✓ Concevoir une signalétique dédiée : plans en braille, ... ;
- ✓ Évaluation des montants des travaux ou des achats affectés à la mise en accessibilité.

#### Pilote :

- ✓ DPI.

#### Acteurs associés :

- ✓ Services Techniques et Logistique ;
- ✓ Référents handicap pour les étudiants et les personnels ;
- ✓ Ingénieur prévention et sécurité (ou équivalent) de l'établissement ;
- ✓ Relais handicap.

#### Indicateurs :

- ✓ Publication sur le site du registre et mise à disposition à l'accueil ;
- ✓ Taux d'avancement des travaux réalisés ;
- ✓ Montant des achats affectés à la mise en accessibilité.

## **Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des savoirs et des enseignements**

### **Actions :**

- ✓ Contribuer à l'accessibilité pédagogique par des achats ciblés aux besoins des différents types de handicap en travaillant aux investissements durables et aux cas singuliers ;
- ✓ Développer les partenariats pour la mise à disposition de matériels spécifiques, pour l'amélioration des procédures de prise en charge (MDPH) et pour l'accompagnement (tutorat, étudiants-accompagnateurs, secrétariat d'examen) ;
- ✓ Améliorer la dématérialisation des enseignements ;
- ✓ Mettre en place des actions de formation continue des nouveaux enseignants dans la prise en charge des différents handicaps (apprentissage de la progression pédagogique) ;
- ✓ Améliorer l'accessibilité des interfaces étudiants et personnels et en particulier l'ENT, le portail d'inscription de l'UA, l'application MyUA ;
- ✓ Accessibilité aux mal voyants ;
- ✓ Supports de cours ;
- ✓ Créer des MOOC, des capsules vidéo ;
- ✓ Renforcer les formations à l'utilisation des outils numériques.

### **Pilotes :**

- ✓ VP Numérique.

### **Acteurs associés :**

- ✓ DSIN ;
- ✓ VP Numérique ;
- ✓ VP CFVU ;
- ✓ Division de la Scolarité ;
- ✓ Référents handicap pour les étudiants et pour les personnels ;
- ✓ Service des ressources humaines ;
- ✓ SCD ;
- ✓ Relais handicap.

### **Indicateurs :**

- ✓ Nombre de supports numériques pédagogiques créés (MOOC, capsules...).

## 2. Favoriser le parcours de réussite des étudiants en situation de handicap jusqu'à leur insertion professionnelle

Nombre d'étudiants déclarés en situation de handicap à l'Université des Antilles. (2021-2022).

	Taux d'étudiants en situation de handicap	Effectifs totaux étudiants
Pôle Guadeloupe	1,25%	100
Pôle Martinique	0,85%	51

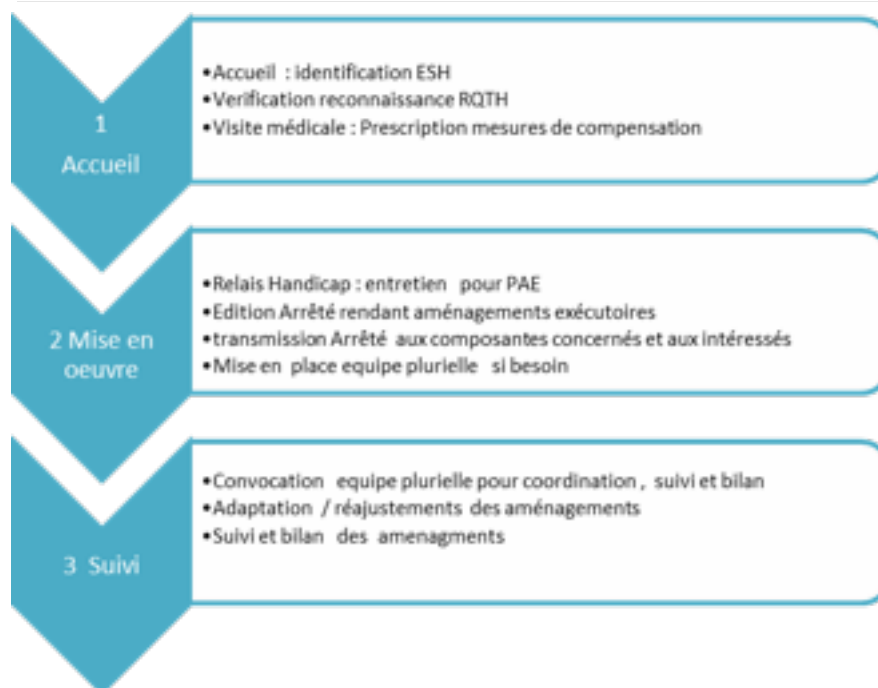
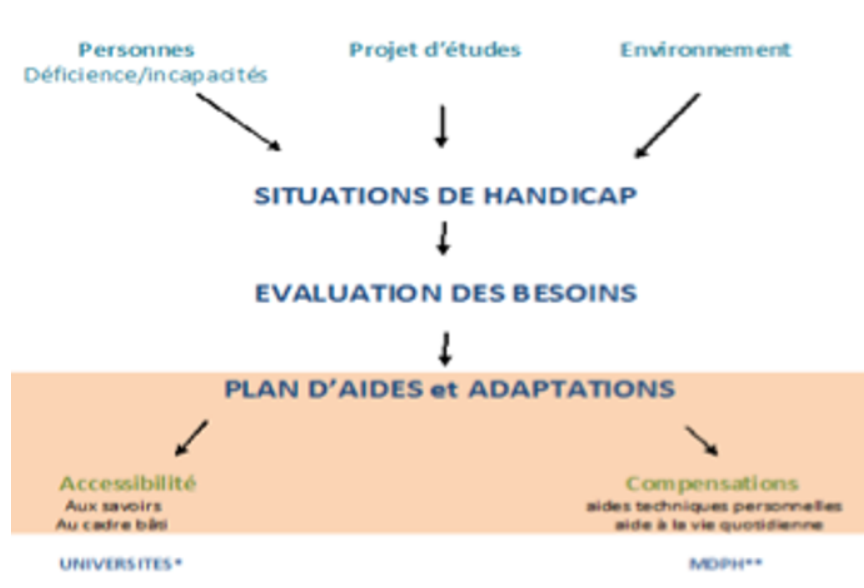
Dans ce contexte, il est important de maintenir un accompagnement individualisé et des réponses spécifiques aux besoins des étudiants, tout en continuant de structurer les procédures d'accueil et de mise en place des aménagements pédagogiques comme matériels.

### **Objectif 1 : Améliorer l'accueil des nouveaux étudiants en situation de handicap en favorisant le parcours de réussite des étudiants en situation de handicap, jusqu'à leur insertion professionnelle**

#### Actions :

- ✓ Désigner un référent handicap pour les étudiants sur chaque pôle de l'université : asseoir son rôle et sa mission auprès des étudiants ;
- ✓ Désigner un coordinateur de tous les référents au niveau de l'Université des Antilles ;
- ✓ Intégrer des informations sur la prise en compte du handicap dans les procédures de candidatures, d'admissions et d'accueil sur les candidatures ;
- ✓ Renforcer les liens avec l'enseignement secondaire sur les questions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des Étudiants en Situation de Handicap (ESH) ;
- ✓ Favoriser et améliorer l'identification précoce et le recensement des Étudiants en Situation de Handicap (ESH), ainsi que leurs besoins ;
- ✓ Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs en lien avec le handicap ;
- ✓ Mettre en place des procédures afin d'harmoniser les liens entre la Mission Handicap – DOSIP, les Composantes et les Étudiants Accompagnateurs (EA). Dans ce cadre, travailler à la reconnaissance des missions des Référents Handicap Administratifs (RHA) et des Référents Handicap Enseignants (RHE) ;
- ✓ Aménager, quand ils n'existent pas, des postes de travail adaptés aux usagers en situation de handicap en bibliothèque et communiquer mieux sur ceux-ci quand ils existent ;
- ✓ Intégrer des informations sur la prise en compte du handicap dans les procédures de candidatures, d'admissions et d'accueil sur les candidatures
- ✓ Mettre en place un dispositif d'accueil clair.





**Pilote :**

- ✓ Relais HANDICAP / SUMPPS.

**Acteurs associés :**

- ✓ Référents handicap pour les étudiants ;
- ✓ Division de la Scolarité ;
- ✓ DSIN ;
- ✓ SCD ;
- ✓ DPI ;
- ✓ SUAPS ;
- ✓ SUMPPS.

#### Indicateurs :

- ✓ Nombre de référents handicap pour les étudiants ;
- ✓ Nombre de candidats déclarant un handicap.

### **Objectif 2 : Consolider l'accompagnement des étudiants**

#### Actions :

- ✓ Automatiser le dispositif de réunions d'équipes plurielles quand cela est nécessaire : Mission Handicap – DOSIP, Composantes, Équipes pédagogiques, Étudiants en Situation de Handicap (ESH) ;
- ✓ Travailler à une nouvelle charte des droits et des devoirs des Étudiants en Situation de Handicap (ESH) et à sa diffusion ;
- ✓ Intégrer la dimension handicap dans l'organisation des formations et des examens (réservation des salles, tiers temps, documents adaptés...) ;
- ✓ Fluidifier la communication sur les aménagements entre scolarités et enseignants, tout en respectant la confidentialité ;
- ✓ Faire des points réguliers entre le référent et les étudiants sur la pertinence des aménagements mis en place et sur leur intégration dans l'établissement de manière générale ;
- ✓ Informer les étudiants sur les moyens de compensation technique (cf. dyslexie) ;
- ✓ Sensibiliser les enseignants chercheurs et personnels administratifs à l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- ✓ Mettre en place un réseau de soutien/parrainage pour les étudiants en situation de handicap par d'autres étudiants, enseignants - chercheurs, administratifs, alumni ;
- ✓ Agir autour du plan d'accompagnement personnalisé de l'étudiant handicapé (PAEH) ;
- ✓ Mise en œuvre des aménagements de cursus et dans l'élaboration des plannings examens ;
- ✓ Informer les étudiants sur les moyens de compensation technique ;
- ✓ Fluidifier la communication sur les aménagements entre scolarités et enseignants, tout en respectant la confidentialité. Mettre en place des équipes plurielles dans chaque composante/établissement en fonction des besoins/situations rencontrés : faire des points réguliers entre le référent et les étudiants sur la pertinence des aménagements mis en place et sur leur intégration dans l'établissement de manière générale ;
- ✓ Sensibiliser les enseignants chercheurs et personnels administratifs à l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- ✓ Prévoir des actions autour de la pratique sportive, notamment, proposer un accompagnement sportif pour chaque ESH et renforcer les moyens et le volume des activités handisport ;
- ✓ Valoriser l'engagement étudiant au service des étudiants handicapés à travers des dispositifs UE, supplément au diplôme. Soutenir et valoriser le tutorat vers ESH ;
- ✓ Prendre en compte le handicap dans la vie culturelle de l'établissement (plus d'incitation pour les EH) et faire la promotion d'événements culturels /Mettre en valeur la pratique des arts autour de la mise en place de festival, spectacle incluant des ESH ;
- ✓ Développer des partenariats avec des acteurs de la prévention et de la santé, des acteurs de droits commun et tout autre organisme concerné par la problématique du handicap ;
- ✓ Encourager la mobilité internationale ;
- ✓ Créer et soutenir les associations étudiantes en lien avec le handicap.

#### Pilote

- ✓ Relais handicap/SUMPPS.

#### Acteurs associés :

- ✓ Référents Handicap pour les étudiants ;
- ✓ Services de scolarité ;
- ✓ Direction des ressources humaines ;
- ✓ Communauté Universitaire (étudiants, personnels, alumni...);
- ✓ SUAPS ;
- ✓ BVE ;
- ✓ BRI ;
- ✓ Responsables de formations ;
- ✓ VP étudiant.

#### Indicateurs :

- ✓ Nombre de formations et d'actions de sensibilisation ;
- ✓ Données chiffrées annuelles sur les mesures de compensation ;
- ✓ Rapport d'activité annuel sur les actions d'accompagnement ;
- ✓ Nombre de partenariats réalisées ;
- ✓ Nombre d'actions spécifiques réalisées ;
- ✓ Nombre ESH en mobilité Internationale ;
- ✓ Nombre d'activités sportives ouvertes aux ESH ;
- ✓ Nombre d'ESH pratiquant une activité sportive ;
- ✓ Nombre d'étudiants en situation de handicap dans les ateliers ;
- ✓ Nombre d'évènements accessibles promus.

### **Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité des savoirs et des enseignements**

Les mesures de compensation visent à compenser le handicap et à rendre l'étudiant autonome en vue de son insertion professionnelle ;

L'accès aux savoirs se fait par la mise en place :

- ✓ D'aménagements des études ;
- ✓ D'aménagements des examens.

#### Actions :

- ✓ Mettre en place des formations à destination des étudiants afin de leur apporter des connaissances sur différents handicaps : UE Langues des Signes Françaises, etc. ; formation à la sensibilisation à la question du handicap destinée aux étudiants inscrits dans des filières en lien avec les Ressources Humaines... ;
- ✓ Mise en œuvre des aménagements préconisés ;
- ✓ Faciliter la procédure de mise en place des parcours et aménagements d'études, d'examens et de concours ;
- ✓ Accompagnement et outils d'apprentissage pour l'acquisition des savoirs dans le Service de la Documentation (BU) Annexe ;
- ✓ Améliorer l'accessibilité des interfaces étudiants et personnels et en particulier ENT ;

- ✓ Développer l'usage de nouveaux dispositifs de télé présence, facilitation d'accès aux outils informatiques, tableaux électroniques afin d'adapter la pédagogie aux différentes contraintes rencontrées par les ESH ;
- ✓ Mettre à disposition des documents ressource, centralisés, sur le site accessible à tous les enseignants et étudiants ;
- ✓ Mettre en place des dispositifs de suivi et de formation à distance ;
- ✓ Accessibilité des EPI pour les étudiants en situation de handicap ;
- ✓ Inciter au dépôt des cours sur les EPI ;
- ✓ Formation obligatoire des enseignants à l'utilisation des EPI.

#### **Pilote :**

- ✓ Services informatiques de l'UA.

#### **Acteurs associés :**

- ✓ Services de scolarité ;
- ✓ Enseignants ;
- ✓ Référents handicap pour les étudiants ;
- ✓ SCD (BU) ;
- ✓ Service des ressources humaines.

#### **Indicateurs :**

- ✓ Nombre d ESH ayant bénéficié des dispositifs spécifiques d'enseignement ;
- ✓ Nombre de formations utilisant ces dispositifs spécifiques d'enseignement ;
- ✓ Évaluation des outils par les utilisateurs.

### **Objectif 4 : L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap**

#### **Actions :**

- ✓ Signer (réactiver) une convention entre l'UA et les MDPH de Guadeloupe et Martinique pour procédures simplifiées de demande de RQTH pour les étudiants ;
- ✓ Renforcer l'information auprès des étudiants sur la RQTH ;
- ✓ Travailler en étroite collaboration avec la DOSIP et le BAIP pour l'accompagnement des étudiants : définition d'un projet de formation ou professionnel, recherche de stage/job/emploi ;
- ✓ Communiquer sur les dispositifs existants en matière d'orientation, d'insertion professionnelle en lien avec le handicap ;
- ✓ Développer le travail en lien avec la question du handicap et de l'emploi : rédaction des offres de stages et d'emploi (R'PRO), RQTH, ateliers de préparation ;
- ✓ Renforcer les partenariats entre la DOSIP, le BAIP et les acteurs et les associations dans le domaine du handicap ;
- ✓ Développer les liens avec les entreprises ;
- ✓ Organiser / participer à un événement annuel en direction des lycéens, de leurs familles, des associations, conseillers d'orientation ;
- ✓ Proposer une page d'informations et de ressources sur l'insertion des ESH, pour fluidifier la diffusion des informations ;

- ✓ Accompagner les ESH vers l'emploi : aide à la recherche de stage, alternance et emploi ;
- ✓ Proposer des ateliers spécifiques, en lien avec des partenaires SUMPPS, BU, BAIP, AGEFIPH, CAP Emploi, ....

#### **Pilote :**

- ✓ Référents handicap pour les étudiants.

#### **Acteurs :**

- ✓ Rectorat ;
- ✓ Direction des services informatiques (ENT) ;
- ✓ Services orientation – insertion/ Relais –Handicap ;
- ✓ BAIP.

#### **Jalons :**

- ✓ Convention avec la MDPH
- ✓ Mise en place d'une réunion annuelle avec les référents handicap au sein des UFR pour évaluer les difficultés/besoins, apporter des éléments d'information, répondre aux questions, expliquer les procédures, échanger etc... ;
- ✓ Bilan des actions lors d'une réunion annuelle avec la participation des correspondants handicap ;
- ✓ Disposer d'une liste de diffusion avec les référents handicap de chaque UFR ;
- ✓ Créer un espace d'échanges et de ressources entre collègues et de faciliter la communication avec les référents handicap ;
- ✓ Rencontrer d'autres missions handicap pour échanger sur les expériences de chacun et les bonnes pratiques à développer.

#### **Indicateurs :**

- ✓ Convention avec les MDPH de Guadeloupe et de Martinique ;
- ✓ Réduction des délais de traitement des demandes RQTH des étudiants ;
- ✓ Nombre de rencontres et comptes rendus Relais handicap ;
- ✓ Création de la liste de diffusion, bilan de son utilisation.

### 3. Améliorer le taux d'emploi et l'accompagnement des personnels en situation de handicap

	Taux de personnel RQTH	Effectifs totaux personnels
Établissement	0,99%	911

#### **Objectif 1 : Recruter davantage de personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)**

##### Actions :

- ✓ Déterminer le taux d'emploi à atteindre. L'Université des Antilles se donne pour objectif d'atteindre les taux d'emploi ci-après au titre des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) : 2,00% en 2023, 4,00% en 2024, 6,00% en 2025 et 6,2% en 2026 ;
- ✓ Prévoir de réserver des postes administratifs dans le cadre des campagnes d'emploi. Puisque les postes ouverts ont été jusqu'à présent en catégorie C, les efforts porteront également sur les postes de catégorie A et B. Pour atteindre cet objectif, la DRH poursuivra le travail entrepris sur le vivier, constitué par le Correspondant Handicap et mis à jour en lien avec le service du recrutement ;
- ✓ Favoriser le recrutement des enseignants disposant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ✓ Améliorer le recensement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) en les informant sur les bénéfices de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ✓ Rendre disponible les informations sur le handicap sur la page recrutement des sites web ;
- ✓ Favoriser la diffusion des offres d'emploi dans les circuits dédiés comme Cap emploi ;
- ✓ Participer à des forums de recrutement dédiés ;
- ✓ Favoriser l'ouverture de concours au titre du handicap (BOE).

##### Acteurs :

- ✓ Référents handicap auprès des personnels ;
- ✓ Direction des ressources humaines ;
- ✓ Direction Générale des services ;
- ✓ Services communication.

##### Indicateurs :

- ✓ Nombre de vue de la page dédiée en ligne.

## **Objectif 2 : Accompagner les personnels en situation de handicap**

### **Actions :**

- ✓ Accueil et accompagnement individualisés des personnes en situation de handicap. Accompagner dans les démarches administratives les personnes déposant une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- ✓ Développer l'accompagnement des personnels en situation de handicap et leur accueil dans leurs démarches de demande de RQTH, dans l'accompagnement de leur poste de travail, en lien avec la médecine préventive ;
- ✓ Accompagner le déroulement de carrière et le parcours professionnel des personnels en situation de handicap, en proposant des formations adaptées si nécessaire.

### **Acteurs :**

- ✓ Référénts handicap auprès des personnels ;
- ✓ Direction des ressources humaines.

## **Objectif 3 : Favoriser le recensement des personnels Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi**

### **Actions :**

- ✓ Conception et diffusion d'un support commun à une campagne de sensibilisation au recensement RQTH annuelle ;
- ✓ Adapter les formulaires de renseignement à l'attention des personnels nouvellement recrutés afin de mieux recenser les personnels qui souhaitent se déclarer en situation de handicap.

### **Acteurs :**

- ✓ Référénts handicap auprès des personnels ;
- ✓ Direction des ressources humaines ;
- ✓ Services communication.

### **Indicateurs :**

- ✓ Nombre de supports édités.

## **Objectif 4 : Maintien dans l'emploi**

- ✓ Accompagner les changements de fonction / Branche d'Activité Professionnelle (BAP) en lien avec la DRH. Faciliter la mobilité ou encore le reclassement des BOE en collaboration avec la DRH ;
- ✓ Faciliter l'échange entre les différents acteurs intervenants : assistante sociale des personnels, Correspondant Handicap, médecin de prévention, DRH afin de faciliter le maintien dans l'emploi ;
- ✓ Développer les partenariats extérieurs (fournisseurs matériels adaptés, ou encore ergonomes) ;
- ✓ Renforcer le recours aux ESAT-EA (Etablissements et Services d'Aide par le Travail et Entreprises Adaptées) ;
- ✓ Coordonner les actions des partenaires extérieurs (SAMETH, fournisseurs ou ergonomes notamment) ;
- ✓ Envisager un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Ce conventionnement permettrait de financer, pour partie, des projets particuliers d'ampleur que sont tout particulièrement des projets immobiliers.

## **Objectif 5 : Sensibilisation et formation de la communauté**

### **Actions :**

- ✓ Former les enseignants-chercheurs : accompagnement et suivi pédagogiques ; connaissance des réseaux et des outils formatifs ; création d'ateliers de travail en dialogue avec les formations théoriques ;
- ✓ Former les personnels administratifs et politiques, ainsi que les directeurs des composantes pour mieux comprendre le handicap et être en capacité d'accueillir et d'accompagner les collègues en situation de handicap ; dialoguer avec le personnel enseignants-chercheurs sur le suivi des étudiants ;
- ✓ Développer les partenariats extérieurs initiés par le bureau de la formation et des concours de la Direction des Ressources Humaines pour diversifier l'offre de formation à destination des différents personnels de l'Université des Antilles ;
- ✓ Former les agents en charge de la déclaration FIPHFP afin d'optimiser le calcul de la contribution ;
- ✓ Organiser des manifestations de sensibilisation au handicap et notamment lors de la Semaine du handicap, en s'appuyant sur le tissu associatif de l'UA ;
- ✓ Intégrer une rubrique Handicap sur le site internet de l'établissement, sur l'ENT personnel pour mettre les actualités, ressources, liens... ;
- ✓ Mettre en place des formations pour tous les personnels sur le handicap, et notamment le handicap psychique (et plus largement le handicap invisible) ;
- ✓ Former les enseignants, enseignants-chercheurs et personnels de scolarité à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants handicapés ;
- ✓ Diffuser le guide du handi-manager PSL, notamment dans le cadre des formations au management et le mettre en ligne sur les sites internet.

### **Acteurs :**

- ✓ Référents handicaps auprès des étudiants et des personnels ;
- ✓ Direction des ressources humaines ;
- ✓ Services communication ;
- ✓ DSIN.

### **Indicateurs :**

- ✓ Nombre d'événements organisés ;
- ✓ Nombre de vues de la rubrique sur le site ;
- ✓ Nombre de formations ;
- ✓ Nombre de personnels formés.



#### 4. Améliorer l'information, la sensibilisation, la communication, la formation de l'ensemble des étudiants, des personnels et des usagers

##### Objectif 1 : Actions pérennisées

- ✓ Travailler à la création de modules dématérialisés à l'attention des étudiants et des personnels pour sensibiliser au handicap sur le site-web de l'université : courts documentaires, témoignages, expositions... ;
- ✓ Développer la collaboration entre la Mission Handicap et le Service de Communication ;
- ✓ Créer des partenariats afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap : faire connaître les services offerts par l'université ; dialoguer avec les services offerts par les villes de Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Schoelcher, Fort-de-France ;
- ✓ Renforcer la communication sur les aménagements proposés ;
- ✓ Éditer un guide de l'étudiant ESH et ses versions adaptées, dans la mesure du possible. Le mettre en ligne sur le site internet.

##### Actions ponctuelles :

- ✓ Éditer des supports d'informations pour les personnels, les mettre en ligne sur le site de l'UA ;
- ✓ Sensibiliser les personnels et les étudiants par la présence de la Mission Handicap sur le terrain en allant dans les différentes composantes : conférences, JPO, stands à la rentrée, organisation de journées de sensibilisation avec les associations de la thématique ;
- ✓ Participer aux forums et aux salons sur le handicap en collaboration avec les partenaires de la Mission Handicap, à l'exemple des journées organisées par ARPEJEH ;
- ✓ Collaborer avec les enseignants-chercheurs qui travaillent sur le handicap pour développer des actions de sensibilisation vis-à-vis des étudiants et des personnels.

##### Acteurs :

- ✓ Référents handicaps auprès des étudiants et des personnels ;
- ✓ Direction des ressources humaines ;
- ✓ Services de la Scolarité Centrale ;
- ✓ Services communication.

##### Indicateurs :

- ✓ Nombre de support et de guides édités ;
- ✓ Nombre de vue sur les sites des établissements et de PSL.

##### Objectif 2 : Passerelle avec la Mission Égalité : discrimination

- ✓ Renforcer la sensibilisation sur les discriminations liées au handicap sur la base du lien entre la Mission Handicap et la Mission Égalité : sensibilisation à l'exclusion et aux violences ; partage d'expériences. Travailler avec le Référent de l'université aux discriminations (VP RSU) ;
- ✓ Valoriser le handicap : mettre en avant ce que la personne en situation de handicap peut faire et

sa contribution au projet de l'université ; accompagner les personnels et les étudiants à l'accueil et à l'intégration de la personne en situation de handicap.

### **Objectif 3 Favoriser l'inclusion dans les initiatives et des événements organisés au sein de l'Université**

#### **Actions :**

- ✓ Encourager les associations étudiantes à organiser des événements inclusifs ;
- ✓ Rendre accessibles certains événements importants organisés par l'université (traduction LSF de conférences, visio-description...).

#### **Acteurs :**

- ✓ Référents handicaps auprès des étudiants et des personnels ;
- ✓ Service Vie étudiante ;
- ✓ Service communication.

#### **Indicateurs :**

- ✓ Nombre d'événements étudiants accessibles ;
- ✓ Nombre de manifestations inclusives organisées.

## *Conclusion*

L'objectif du schéma directeur du handicap 2023-2026 est de construire une politique du handicap cohérente et transverse en associant tous les acteurs de l'Université des Antilles.

Dans la pratique, le suivi du schéma est assuré par un comité de pilotage qui sera créé pour suivre les actions de ces différents axes. Il est composé de la Vice-Présidence Vie étudiante, de la Vice-Présidence Responsabilité Sociale de l'Université, de membres du directoire et des référents handicaps des établissements. Il s'appuie sur un groupe de travail des référents handicap UA qui assure le suivi des actions.

Une lettre de mission sera rédigée pour chacun des référents concernés.

Les référents handicap ont pour objectif de mettre en œuvre le schéma directeur en ayant toute l'autonomie nécessaire et en privilégiant le travail en concertation afin de « changer l'image du handicap ».

Un rapport de mise en œuvre des actions du SDPH sera présenté tous les deux ans en CA.

Ce schéma directeur s'insère dans le cadre d'un engagement fort de l'Université des Antilles envers les thématiques d'égalité des chances et de diversité.

## Glossaire

Accessibilité :	Ensemble des facteurs permettant à une personne, quel que soit son handicap, d'accéder aux informations, équipements et services offerts par un organisme avec la plus grande autonomie possible dans des conditions normales de fonctionnement.
AD'AP :	Agenda d'accessibilité programmée dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de mise en accessibilité.
BOE :	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
CDAPH :	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
EA :	Entreprise adaptée : unité économique soumise à agrément par l'administration qui offre une activité professionnelle adaptée aux possibilités des travailleurs handicapés.
ERP :	Établissement recevant du public.
ESAT :	Établissement ou service d'aide par le travail : unité économique qui propose aux personnes handicapées, sur autorisation de l'administration, une activité à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif dans l'optique de favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale et professionnelle.
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique.
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées.
PMR :	Personne à mobilité réduite.
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
ESH :	Étudiant en Situation de Handicap.
SDPH :	Schéma Directeur Pluriannuel Handicap.